

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 14-110-1906 nommant les membres titulaires et suppléants du conseil de Contentieux pour l'année 1906.

n° 14-110-1906

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
30 décembre 1905

Numéro JO  
n° 110 du 01/01/1906

Date du numéro  
1 janvier 1906

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** les décrets des 5 août et 7 septembre 1881, concernant, l'organisation et la compétence des conseils du contentieux administratif aux colonies et réglant la procédure devant ces conseils.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Sont nommés pour faire partie du Conseil du contentieux administratif pour l'année 1906 : MM. JORE, Juge Président d'Appel, SERE, Juge de paix à compétence étendue.

#### Art. 2

— Sont désignés pour remplacer au besoin ces deux magistrats au Conseil de contentieux : MM. le Docteur CREIGNOU, assesseur au Conseil d'Appel, ROUCOU, greffier-notaire.

#### Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Signé : ORMIÈRES.